

**Bulletin de clarifications N°1 : Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions
« Assistance technique à l'administration de la plateforme Enterprise Project Management (EPM) et soutien technique aux équipes de projets pour l'exploitation de la plateforme ».**

Réf. : CQS/MCA-M/PP-56/COMPACT-PP-06

Date de publication : **15 Mars 2019**

Dernier délai de dépôt des propositions : **1^{er} avril 2019**

N°	Questions	Réponses
1	<p><u>Question 1 : Relative au formulaire TECH-5</u></p> <p>Les contrats financés par MCC à indiquer sur ce formulaire doivent-ils être limités aux services similaires à ceux demandés dans les Termes de référence du présent AO, ou bien comprendre tous les contrats y compris ceux ayant un objet différent de celui du présent AO ?</p>	<p>1- Comme stipulé dans la lettre d'invitation au niveau du formulaire TECH-5 : Le Consultant ou le membre d'une co-entreprise/d'une association qui compose le Consultant doit compléter ce formulaire et fournir des informations sur tous les contrats financés par MCC (exécutés soit directement avec MCC, soit avec une Entité du Millennium Challenge Account, où que ce soit dans le monde) auxquels le Consultant ou un membre d'une co-entreprise/d'une association qui compose le Consultant est ou a été partie, que ce soit à titre de Consultant principal, d'affilié, d'associé, de filiale, de sous-traitant ou à tout autre titre.</p>
2	<p><u>Question 2 : Relative au formulaire TECH-2A :</u> Dans ce formulaire, il est demandé de fournir les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des déclarations fiscales.</p> <p>2.1 - Quelle est la nature des déclarations fiscales à communiquer ?</p> <p>2.2- La certification demandée des états financiers est-elle celle octroyée par l'administration fiscale ? Ou bien s'agit-il d'autre type de certification ?</p>	<p>2.1- La nature des déclarations fiscales à communiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration du résultat fiscal et Liasse fiscale, accompagnée du reçu de dépôt et de paiement de l'impôt ; • Déclaration IS/Rémunérations versées à des tiers ; • Déclaration des rémunérations versée à des personnes non résidentes ; <p>2.2- Le Formulaire Tech-2A comprend les exigences relatives aux documents requis pour évaluer la capacité financière. Les documents requis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les états financiers audités des trois (3) dernières années, accompagnés des rapports d'audit comportant l'opinion des auditeurs. <p>OU</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des déclarations fiscales.</u> <p>Dans le cas où l'un quelconque de ces documents n'est pas produit pour démontrer la capacité financière, la proposition sera rejetée.</p>
	<p>2.3- Si la certification de ces états financiers n'est pas obtenue à temps, est-il possible de présenter une offre sans le formulaire TECH-A2, sachant que les prestations objets du présent AO ne nécessiteront pas d'engagement par le prestataire de dépenses significatives préalables avant d'être payé par l'Agence MCA-Morocco ?</p>	<p>2.3- Si la certification de ces états financiers n'est pas obtenue à temps pour l'exercice écoulé, le consultant doit présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les états financiers audités des trois (3) dernières années, accompagnés des lettres des auditeurs. OU • Les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des déclarations fiscales.